



## QUESTIONS-RÉPONSES ASSURANCE

### L' ASSURANCE BASE, BASE + OU BASE ++ Une couverture protectrice et adaptée aux activités fédérales

#### ► REMARQUE LICENCIÉ(E)

**" JE SUIS DÉJÀ COUVERT ET TROP COUVERT ! "**

#### ■ RÉPONSE CLUB/ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ

##### Individuelle accident

- Les contrats d'assurances " vie privée " excluent les sports considérés comme à risque (dont activités FFME) ;
- La mutuelle est insuffisante pour certains remboursements (dépassements d'honoraires). Elle ne prend en charge que les frais médicaux : pas de capital invalidité, pas d'indemnités journalières, ni de capital décès ;
- Si le licencié a déjà un contrat d'assurance de personne, les garanties peuvent se cumuler.

##### Assistance rapatriement

- Les contrats d'assurances " vie privée " excluent ou prennent en charge partiellement les frais de recherche, de secours et d'évacuation ;
- Prise en charge directe par Allianz Assistance : avec la licence FFME, le licencié n'avance pas les frais (sauf les frais de recherche, secours et d'évacuation).

**Toutes ces garanties pour un minimum de 8 €.**

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" C'EST TROP CHER ! "**

#### ■ RÉPONSE CLUB/ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ

- Contrat d'assurance négocié : prix compétitif et garanties étendues ;
- Meilleur rapport qualité prix pour des garanties adaptées à la multi activité sur des terrains de pratique diversifiés ;
- Suivi efficace et rigoureux de votre dossier en cas d'accident.

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE BASE, BASE+, BASE++ ? "**

#### ■ RÉPONSE CLUB/ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ

- Plafonds de garanties différents : garanties plus élevées avec la Base++ (frais médicaux, invalidité, forfait journalier hospitalier... ) ;
- Toutes les informations figurent dans la notice que le club vous transmet, ou qui est disponible sur le site fédéral.

#### ► QUESTION LICENCIÉ(E)

**" QU'EST-CE QUE L'OPTION INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ? "**

#### ■ RÉPONSE CLUB/ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ

- L'option indemnité journalière peut limiter ou compenser les pertes de revenus, et permet de faire face aux dépenses consécutives à un accident.